

Convention de mise à disposition de la piscine municipale

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 ___ CYCLE

ENTRE Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire de la commune de Saujon, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal n° CM2024_103 en date du 19 décembre 2024,

D'UNE PART,

ET M _____, _____ de l'Institut Médico Educatif - Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique « Le Manoir Emilie » – 2 rue du Manoir – 17530 ARVERT,

D'AUTRE PART.

IL A ETE CONVENU

Article 1 :

Pour la période scolaire 2024/2025, l'Institut Médico Educatif - Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique « Le Manoir Emilie » d'Arvert réserve la piscine de Saujon pour ___ séances en faveur d'enfants âgés de 12 à 18 ans.

Ce forfait de «Séance» séances correspond au planning élaboré par la commune de Saujon, en concertation avec l'inspection académique, les enseignants et les MNS.

Article 2 :

La location du bassin s'entend pour une séance de ___ minutes, sans mise à disposition de MNS de la piscine. Les responsables pédagogiques s'assurent de l'encadrement nécessaire.

Article 3 :

La facturation interviendra sur la base de l'engagement pris, à raison de

___ élèves x ___ € soit ___ € la séance
soit un total de ___ € les ___ séances.

même si la séance est annulée pour toute raison non imputable à la piscine.

Les dates limites de paiement sont respectivement fixées au 31 décembre pour le 1^{er} cycle, au 31 mai pour le 2^{ème} cycle et au 31 août pour le 3^{ème} cycle.

Article 4 :

Il est expressément convenu que le règlement est assumé par Le Manoir Emilie d'Arvert pour l'année scolaire 2024/2025.

Aucun aménagement à ces plannings ne pourra intervenir en cours d'année scolaire.

Fait à Saujon, le
Le Maire,

Le Manoir Emilie,

P. FERCHAUD